



## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

## DÉCIDE

### Article 1 :

Le jury du **semestre 1 de la licence mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales parcours Espagnol**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

#### Président du jury :

- |                        |                              |
|------------------------|------------------------------|
| - M. Shems Edine KASMI | <b>Maître de conférences</b> |
|------------------------|------------------------------|

#### Vice-Président du jury :

- |                     |                       |
|---------------------|-----------------------|
| - M. Samuel FASQUEL | Maître de Conférences |
|---------------------|-----------------------|

#### Membres du jury :

- |                             |                       |
|-----------------------------|-----------------------|
| - Mme Emilie VERGER         | Professeure certifiée |
| - Mme Jimena LARROQUE       | Maître de Conférences |
| - M. Marcos EYMAR BENEDICTO | Maître de Conférences |

### Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025

Éric BLOND



## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

## DÉCIDE

### Article 1 :

Le jury du **semestre 2 de la licence mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales parcours Espagnol**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

#### Président du jury :

- |                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| - M. Shems Edine KASMI | Maître de conférences |
|------------------------|-----------------------|

#### Vice-Président du jury :

- |                     |                       |
|---------------------|-----------------------|
| - M. Samuel FASQUEL | Maître de Conférences |
|---------------------|-----------------------|

#### Membres du jury :

- |                             |                       |
|-----------------------------|-----------------------|
| - Mme Emilie VERGER         | Professeure certifiée |
| - Mme Jimena LARROQUE       | Maître de Conférences |
| - M. Marcos EYMAR BENEDICTO | Maître de Conférences |

### Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025



## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

## DÉCIDE

Article 1 :

Le jury de la première année **de la licence mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales parcours Espagnol**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- M. Shems Edine KASMI **Maître de conférences**

**Vice-Président du jury :**

- M. Samuel FASQUEL **Maître de Conférences**

**Membres du jury :**

- |                             |                              |
|-----------------------------|------------------------------|
| - Mme Emilie VERGER         | <b>Professeure certifiée</b> |
| - Mme Jimena LARROQUE       | <b>Maître de Conférences</b> |
| - M. Marcos EYMAR BENEDICTO | <b>Maître de Conférences</b> |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025

Éric BEGND



## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

## DÉCIDE

### Article 1 :

Le jury du **semestre 3 de la licence mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales parcours Espagnol**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

#### Président du jury :

- |                     |                       |
|---------------------|-----------------------|
| - M. Samuel FASQUEL | Maître de Conférences |
|---------------------|-----------------------|

#### Vice-Président du jury :

- |                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| - M. Shems Edine KASMI | Maître de conférences |
|------------------------|-----------------------|

#### Membres du jury :

- |                             |                             |
|-----------------------------|-----------------------------|
| - Mme Catherine PELAGE      | Professeure des Universités |
| - M. Marcos EYMAR BENEDICTO | Maître de Conférences       |

### Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025



## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

## DÉCIDE

### Article 1 :

Le jury du **semestre 4 de la licence mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales parcours Espagnol**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

#### Président du jury :

- M. Samuel FASQUEL **Maître de Conférences**

#### Vice-Président du jury :

- M. Shems Edine KASMI **Maître de conférences**

#### Membres du jury :

- Mme Catherine PELAGE **Professeure des Universités**  
- M. Marcos EYMAR BENEDICTO **Maître de Conférences**

### Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025

Eric BLOND



## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 09 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR ;

## DÉCIDE

### Article 1 :

Le jury de délivrance du **DEUG mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales parcours Espagnol** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

#### Président du jury :

- M. Samuel FASQUEL

**Maître de Conférences**

#### Vice-Président du jury :

- M. Shems Edine KASMI

Maître de conférences

#### Membres du jury :

- Mme Catherine PELAGE
- M. Marcos EYMAR BENEDICTO

Professeure des Universités

Maître de Conférences

### Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025

Eric BLOND



## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

## DECIDE

### Article 1 :

Le jury du **semestre 5 de la licence mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales parcours Espagnol**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

#### Président du jury :

- Mme Jimena LARROQUE Maître de Conférences

#### Vice-Président du jury :

- M. Marcos EYMAR BENEDICTO Maître de Conférences

#### Membres du jury :

- Mme Magali GINESTA-MUNOZ Professeure certifiée
- Mme Catherine PELAGE Professeure des Universités
- M. Shems Edine KASMI Maître de conférences
- M. Samuel FASQUEL Maître de Conférences

### Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025

Éric BLOND



## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

## DECIDE

### Article 1 :

Le jury du **semestre 6 de la licence mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales parcours Espagnol**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

#### Président du jury :

- Mme Jimena LARROQUE Maître de Conférences

#### Vice-Président du jury :

- M. Marcos EYMAR BENEDICTO Maître de Conférences

#### Membres du jury :

- Mme Magali GINESTA-MUNOZ Professeure certifiée
- Mme Catherine PELAGE Professeure des Universités
- M. Shems Edine KASMI Maître de conférences
- M. Samuel FASQUEL Maître de Conférences

### Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025

Eric BLOND



## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

## DÉCIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance de la **licence mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales parcours Espagnol** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- Mme Jimena LARROQUE **Maître de Conférences**

**Vice-Président du jury :**

- M. Marcos EYMAR BENEDICTO **Maître de Conférences**

**Membres du jury :**

- |                            |                                    |
|----------------------------|------------------------------------|
| - Mme Magali GINESTA-MUNOZ | <b>Professeure certifiée</b>       |
| - Mme Catherine PELAGE     | <b>Professeure des Universités</b> |
| - M. Shems Edine KASMI     | <b>Maître de conférences</b>       |
| - M. Samuel FASQUEL        | <b>Maître de Conférences</b>       |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la **licence mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales parcours Espagnol**, est constitué comme suit :

- |                             |   |
|-----------------------------|---|
| - M. Shems Edine KASMI      | <b>Directeur du Département LLCER Espagnol, Maître de conférences</b> |
| - M. Marcos EYMAR BENEDICTO | <b>Maître de Conférences</b>  |
| - Mme Jimena LARROQUE       | <b>Maître de Conférences</b>  |
| - Mme Catherine PELAGE      | <b>Professeure des universités</b>                                    |
| - Mme Claudia PARDO         | <b>Lectrice</b>   |
| - Mme Magali GINESTA-MUNOZ  | <b>Professeure certifiée</b>  |
| - Mme Emilie VERGER         | <b>Professeure certifiée</b>  |

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025

Éric BLOND